

# Commune d'HAPLINCOURT

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 15 avril à 19 heures 00, le conseil municipal d'HAPLINCOURT s'est réuni salle Jean-Noël Frassaint à la mairie d'Haplincourt conformément à la convocation qui lui avait été envoyée le 11 avril 2026.

### Ordre du jour envoyé :

1. Commission SIVOM ;
2. Permis de construire Philippe Truffaux ;
3. Convention H2AIR parc Bruyères ;
4. Dématérialisation des actes ;
5. Convention BRIF ;
6. Travaux d'entretien espaces verts place Abbé Pierre Queste ;
7. Calendrier des manifestations de la commune ;
8. Remplacement de la secrétaire de mairie ;
9. Adhésion associations les Coquelicots ;
10. Mise à disposition des documents municipaux officiels  
Convocations dématérialisées ;
11. Site internet ;
12. Subventions aux associations :
  - Martyrs d'Haplincourt ;
  - Comité des fêtes ;
  - Jeudi de la culture ;
  - Tennis de table.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice :

PETIT Philippe, WARAMBOURG Nicolas, HIEZ Odile, BERTOUX Amélie, TILMANT Benoît, LEFEVRE Hélène, MOREL Magalie, DELHUVENNE Thierry, PINAULT Perrine, TROUILLER Philippe, et TRUFFAUX Philippe (non présent au point 1 et 3)

### Nomination secrétaire de séance :

Monsieur WARAMBOURG est nommé secrétaire de séance de la réunion du jour à l'unanimité.

### Validation du PV de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2026

Monsieur TROUILLER indique que son nom de famille n'est pas toujours bien orthographié.

Amélie BERTOUX indique que son nom de famille DELAUTTRE n'est pas d'actualité.

Ces rectifications seront apportées au compte rendu.

Le PV est validé à l'unanimité des 10 conseillers présents lors du vote.

## **1. Commission SIVOM**

Le syndicat SIVOM gère le RPI Beaumetz les cambrai Beugny Frémicourt Haplincourt Lebuquière

La commune est membre du SIVOM, il convient de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du comité syndical.

Amélie BERTOUX précise qu'en général, il y a 3 réunions par an.

Monsieur le maire indique que les prochains sujets qui y seront abordés seront probablement : la gestion des effectifs, la cantine, et les contributions communales pour le RPI.

Monsieur WARAMBOURG précise qu'il est important que le maire fasse parti des représentants pour que Haplincourt ne soit pas mis à l'écart.

Sont désignés, à l'unanimité des 10 conseillers présents lors du vote, en qualité de délégués titulaires au SIVOM :

- BERTOUX Amélie
- TROUILLER Philippe

Sont désignés, à l'unanimité des 10 conseillers présents lors du vote, en qualité de délégués suppléants :

- PETIT Philippe
- LEFEVRE Hélène

## **2. Permis de construire Philippe TRUFFAUX**

*Monsieur TRUFFAUX ayant rejoint la réunion, ce point a été traité après le point 3.*

Monsieur TRUFFAUX retrace l'historique de sa demande de permis pour la construction d'un nouvel hangar derrière sa propriété rue Martin Tonnelier. La demande de permis a été déposée en septembre 2025. La com de com, la DDTM, la CDPNAF, les pompiers, les services archéo ont émis un avis favorable à la demande, mais monsieur FLAHAUT a décrété par un arrêté le 2 janvier que la rue Martin Tonnelier ne serait plus accessible aux véhicules de plus de 3 tonnes 5, et donc puisqu'il n'y a plus d'accès, il a décrété que le permis devait être refusé. Monsieur TRUFFAUX estime que cette combine utilisée pour lui faire du tort n'est pas justifiée.

Monsieur PETIT indique que le permis de construire initialement refusé par l'ancien maire a été accepté. Monsieur le maire indique qu'on ne peut pas empêcher les agriculteurs de travailler dans leur village. Un nouvel arrêté du maire pour réautoriser la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes rue Martin Tonnelier a été émis.

Monsieur TROUILLER interpellé par Monsieur TRUFFAUX indique comprendre son point de vue et qu'il n'y a pas de sujet si tous les services de l'état ont donné leur accord, d'autant plus que monsieur TRUFFAUX a indiqué que la circulation des engins agricoles et camions ne serait pas revue à la hausse, il n'y a donc pas de raison de s'opposer à la demande de permis.

Le câble Enedis passera sur le côté gauche de la rue, et ils feront un écart sur la route aux endroits où il y a des trottoirs.

### **3. Convention H2AIR parc Bruyère**

Monsieur le maire expose que la société H2AIR propose à la commune une convention pour le passage de câbles sous le 2ème chemin communal au-dessus du cimetière dans le cadre de l'installation de 2 nouvelles éoliennes sur le parc des Bruyeres (à BARASTRE).

Il est proposé un dédommagement de 1500 euros initial puis 500 euros par an pendant 40 ans.

Madame HIEZ demande à ce qu'on voit pour négocier plus. Les axes de négociations évoqués lors de la discussion sont : par exemple en demandant un tarif au kilomètre, ou en demandant un règlement de la quasi-totalité du dédommagement en une fois (en laissant un faible reliquat pendant les 40 années de la convention).

L'ensemble des conseillers est d'accord pour que monsieur le maire renégocie cette convention.

Monsieur le maire recontactera la société H2AIR pour négociation.

Un chèque énergie de 150 euros par an sera versé à chaque foyer pendant 5 ans à compter de la mise en service du parc. Tous les haplincourtois devraient en bénéficier. Nous communiquerons sur ce sujet lorsque tous les éléments seront en notre possession.

Dans le cadre de la convention sur le parc des PAURETTES, H2AIR indique que la commune d'HAPLINCOURT n'a pas envoyé de factures en 2023, 2024 et 2025, les 12500 euros alloués par an pour l'entretien des haies n'auraient pas été utilisés, et seront donc perdus pour la commune.

Monsieur WARAMBOURG et madame HIEZ proposent qu'on recherche les différentes factures relatives à l'entretien de haies et qu'on relance H2AIR pour une prise en compte de celles-ci dans le cadre des remboursements liés à la convention en 2023 2024 et 2025. Monsieur WARAMBOURG propose également qu'on demande si le remboursement de la mise en place des jardinières mises dans les rues début 2026 peut être pris en compte, sachant que le précédent maire avait évoqué que ces dépenses étaient prises en charge par cette convention.

H2AIR précise que la convention ne permet pas d'effectuer des travaux ou actions autres que l'entretien des haies, donc les dernières factures envoyées dans le cadre des maisons fleuries n'ont pas été remboursées à la commune.

Monsieur le maire va tenter de renégocier les termes de la convention pour inclure l'entretien des espaces verts en plus de celui des haies.

### **4. Dématérialisation des actes**

Monsieur WARAMBOURG présente le sujet, il s'agit d'envoyer les actes administratifs (délibérations, arrêtés, documents budgétaires) à la préfecture par voie électronique.

Les avantages de la dématérialisation des actes : une transmission plus rapide, sécurisée et économique des actes administratifs (moins de frais postaux).

Vu que la commune utilise Berger Levraux pour la gestion comptable, il semble cohérent de voir avec eux ce qu'ils proposent. Monsieur WARAMBOURG indique qu'il va voir ce que d'autres prestataires proposent au cas où ils soient beaucoup moins chers ou simples d'utilisation.

Après en avoir délibéré, il est acté à l'unanimité de permettre à Monsieur le maire de passer une convention avec la préfecture et de à recourir à un opérateur homologué pour assurer la télétransmission des actes (tiers de télétransmission) et à signer tout document nécessaire à cet effet.

## **5. Convention BRIF**

Le maire donne lecture de la convention. Il s'agit de confier à la BRIF les travaux d'entretien, cela comprend : les tontes des diverses rues, de l'ancien cimetière, des terrains de l'église, de la mairie, à raison de 2 interventions par mois d'avril à fin octobre, soit 10 à 12 tontes selon la météo, le débroussaillage 1 fois par mois, le ménage 2h30 tous les 15 jours, 20 interventions pendant l'année.

Le tarif proposé en 2026 : 6 400 €, payable en 4 échéances de 1 600 €.

Madame LEFEVRE demande si on peut ajouter l'entretien du fossé dans ce tarif puisqu'il a augmenté par rapport aux 1350 € trimestriels de 2025.

Madame HIEZ demande à ce qu'on tonde jusqu'à la chapelle rue de BAPAUME une fois sur 2 en alternance avec la tonte jusqu'au cimetière.

Cette convention était déjà entre les mains du précédent maire qui ne l'avait pas encore signé

L'ensemble des conseillers est d'accord pour que monsieur le maire signe la convention de 6 400 €, et ils laissent le soin à Monsieur le maire de voir s'il peut faire ajouter des interventions supplémentaires dans celle-ci.

## **6. Travaux entretien espaces verts place Abbé Pierre Queste**

Monsieur le maire indique que le parterre et le tour du monument sont très sales. Le devis de la BRIF pour les nettoyer est de 280 €.

Le rempaillage sera fait plus tard par nos propres soins.

L'intervention de la BRIF est à programmer avant la cérémonie du 8 mai.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

## **7. Calendrier des manifestations de la commune**

L'idée de séparer la cérémonie des Martyrs et la fête du village sera compliquée à mettre en place cette année.

A noter que la fête municipale de BARASTRE a lieu le même jour que la nôtre en juin.

Fête communale : 14 juin 2026. Elle sera portée par la commune si le comité des fêtes n'est pas encore en place. *Madame LEFEVRE propose de distribuer un courrier dans les boîtes à lettres pour solliciter des bénévoles pour intégrer une l'association.*

Cérémonie du 8 mai à 10h.

Cérémonie des Martyrs : 14 juin 2026. Messe à 10h.

Fête nationale du 14 juillet.

Repas des aînés le premier dimanche de septembre. (et en mars à partir de 2027 ? on actera en septembre lors de celui de 2026). Tous les conseillers et conjoints et les aînés à partir de 65 ans seront conviés.

Cérémonie du 11 novembre.

Fête de Saint Nicolas le 6 décembre. Les aînés seront invités. Les colis des aînés seront apportés à domicile aux Haplincourtois de plus de 70 ans.

Il est acté de ne pas louer la salle des fêtes et le préau les Week-end de fêtes communales.

## **8. Remplacement de la secrétaire de mairie**

Monsieur le maire indique que la secrétaire de mairie a démissionné et a effectué son dernier jour lundi.

Une nouvelle secrétaire va être recrutée, la secrétaire de la commune de BEUGNY/BUS est intéressée par le poste, elle quitterait alors la commune de BUS. Elle serait disposée à intervenir quelques heures par semaine à Haplincourt dès à présent avant de passer à 14 heures par semaine dès que son préavis sera fini à BUS. Monsieur PETIT et monsieur WARAMBOURG ont rencontré madame CARRE, ils estiment qu'elle est très dynamique, expérimentée et compétente pour le poste. A noter qu'elle maîtrise l'outil de gestion comptable Berger Levraux utilisé par la commune.

Monsieur le maire propose de lui faire un contrat de 4 heures par semaine pour 1 mois et demi, ou moins longtemps selon sa date de disponibilité => cette proposition est validée à l'unanimité.

Il est proposé de recréer le poste de secrétaire titulaire => cette proposition est validée à l'unanimité.

Il est également proposé d'embaucher pour ce poste Madame Delphine CARRE => cette proposition est validée à l'unanimité.

## **9. Adhésion association les Coquelicots**

Monsieur le maire évoque le renouvellement à l'association des coquelicots. Celle-ci passe de 17 euros à 20 euros par an et par bénéficiaire.

L'association demande également une participation de 30 euros. L'ensemble des conseillers approuve cette participation.

## **10. Mise à disposition des documents municipaux officiels, convocations dématérialisées**

Monsieur WARAMBOURG propose de passer au format numérique pour envoyer les convocations au conseil municipal.

Les CR de réunions, les délibérations et arrêtés seront également mis en ligne sur le site internet.

Monsieur TROUILLER demande si les convocations au conseil municipal seront présentées sur le Facebook de la commune. Monsieur WARAMBOURG répond que c'est techniquement possible, mais qu'il faut que ça ait une plus-value, il propose de les ajouter plutôt sur le blog.

Madame PINAULT demande s'il est possible d'avoir un exemple de document pour donner pouvoir à un autre conseiller en cas d'absence, à ajouter aux convocations. Monsieur WARAMBOURG indique qu'il en fournira un.

## **11. Site Internet**

Monsieur WARAMBOURG indique qu'il a récupéré la gestion du site Internet haplincourt.fr, et a réglé sur ses fonds propres une facture de 110 euros (70 euros de récupération de la base de données, 11 euros de nom de domaine et 3, 25 euros d'hébergement).

Il prendra en charge les modifications de contenu du site. A noter que les interventions d'un prestataire ont été de 1200 euros en 2024 et 960 euros en 2025.

Il va voir comment procéder pour faire régler l'abonnement par la commune : environ 50 euros par an. (11 par an + 3,25 par mois).

## **12. Subvention aux associations**

Monsieur WARAMBOURG expose le sujet.

Pour la futur association « comité des fêtes », afin de lui permettre de partir sur de bonnes bases, et de faire les premières dépenses pour les manifestations qu'elle aura à gérer pour la commune, il est proposé de verser une subvention de 1500 euros, comme les années précédentes. L'ensemble des conseillers valident la subvention de 1500 euros.

Pour l'Association du Souvenir des Martyrs d'Haplincourt du 11 juin 44, monsieur WARAMBOURG propose initialement la subvention de 200 euros pour permettre l'achat d'un nouveau drapeau pour porte drapeau adulte. Après discussions, et vu le prix élevé annoncé par Odile Hiez (plus de 600 euros), les 10 autres conseillers valident à l'unanimité de verser une subvention de 300 euros.

Pour les Jeudis de la Culture d'Haplincourt, monsieur WARAMBOURG expose que l'association rémunère ses conférenciers entre 100 et 300, 10 fois par an, et dépense 20 euros par mois pour les affiches de présentation de ses conférences. L'ensemble des conseillers valident la subvention de 300 euros.

Pour Haproping, en sa qualité de président, monsieur WARAMBOURG indique que l'association n'a pas besoin de subvention cette année.

Pour les années à venir Monsieur WARAMBOURG indique qu'il sera demandé aux associations de fournir un budget prévisionnel pour justifier du besoin de subvention de la part de la mairie.

Les montant des subventions seront alors débattus en conséquence.

Signature du secrétaire de séance

Nicolas WARAMBOURG



Signature du maire :

Philippe PETIT

